

Image not found or type unknown



## Allocations familiales caf

Par **coco**, le **20/02/2008** à **09:46**

mon ancien concubin qui fait des déplacements( étant conducteur d'engin) a toujours garder mes adresses pour ses courriers bien qu'il ne vivait plus avec moi, aujourd'hui j'ai un problème avec la caf ceux ci me disent qu'ayant garder mes adresses il est considéré comme vivant sous mon toit que puisje faire?car on va me réclamer de l'argent